

Réussir sa transition vers un système en Maraîchage sur Sol Vivant (MSV)

Analyse des pratiques sur 5 fermes en Normandie



Objectifs :

- ✓ Maitriser les facteurs-clés de réussite des méthodes MSV, dont la gestion des rotations et des couverts végétaux, la conduite des semis et la maîtrise des adventices.
- ✓ Identification des pratiques MSV mises en œuvre sur 5 fermes.
- ✓ Utilisation de la MO, présentation des ITK, résultats agronomiques, économiques, environnementaux.
- ✓ Gestion des intrants, des adventices et de la santé des plants.
- ✓ Identifier les paramètres-clés pour la conduite des cultures MSV et concevoir son ITK par rapport au contexte pédoclimatique de sa ferme.

Programme :

Mardi 1 ^{er} Décembre 9h00 à 18h00	<p>Sur la ferme de Vincent Levavasseur : (9h – 18h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des couverts végétaux, de la MO, performances des itinéraires MSV, méthode d'évaluation de la teneur en matière org. des sols. • Résultats économiques et techniques des fermes du réseau MSV Normandie. • Visite de ferme : Usage des couverts, dates de semis, gestion des matières organiques, itinéraires techniques.
Mercredi 2 Déc. 9h00 à 18h00	<p>Ferme de Daniel Mulet (Breteuil) (9h –13h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de gestion des adventices et biologie des sols. <p>Ferme de Bernard Lorber (15h- 18h) (St Martin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • ITK, autonomie en MO, gestion des adventices.
Jeudi 3 Déc. 9h00 à 18h30	<p>Ferme chez Thibaut Dupond (9h-13h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • ITK en maraîchage bio intensif et rotations, usage de compost et paillage, planning des cultures. <p>Ferme de Guillaume Haelewyn (15h30 – 18h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • ITK, apport de fumier et broyats ligneux.
Jeudi 17 Déc. 9h00 à 17h00	<p>Journée de retour sur expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des entretiens avec les agriculteurs et des visites de fermes. - Résultats concernant les itinéraires techniques. - Etude des projets des participants et adaptation des itinéraires techniques pour 2021.

Intervenants :

Vincent Levavasseur
Daniel Mulet
Bernard Lorber
Guillaume Haelewyn
Thibaut Dupont

Animateur :

André Sieffert, agronome spécialisé en agroforesterie

Lieu :

5 Fermes en Normandie

Contact :

Andre.sieffert@adaf26.org

Tel : 04.75.52.25.43

(9h00-17h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA/FAFSEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	400 €
OPCO et Institution	850 €

**Nous contacter pour frais de transport et d'hébergement

* Pour les salariés agricoles, un financement OCAPIAT est possible, merci de les contacter.





BULLETIN D'INSCRIPTION 2020 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Réussir sa transition vers un système en Maraîchage sur sol vivant – Analyse des pratiques sur 5 fermes en Normandie du 1 au 3 et le 17 décembre 2020 Lieu de formation : Normandie
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 100 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il **sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : _____ le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)